

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PAIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,

1 franc de plus par trimestre.

LYON, 22 Juillet.

DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Loin de s'inquiéter des lois destinées à consolider la liberté, les chambres se sont préoccupées depuis 1830 du soin bien autrement important d'édifier une législation propre à prévenir, à arrêter, à punir ce qu'elles ont prétendu être les écarts. C'est cet édifice élevé à grand renfort de discours et de boules dont le couronnement a été posé en septembre de l'année dernière. Depuis l'achèvement de ce grand œuvre, il était facile de le deviner, les travaux législatifs devaient perdre de leur intérêt; les législateurs épuisés avaient besoin de se livrer au repos. La session qui vient de s'écouler, s'est ressentie de cet état de fatigue, et si un ministère est tombé par suite des faibles agitations du corps législatif, c'est que ce ministère était encore plus énérvé que le corps législatif lui-même.

Nous n'avons pas l'intention de remettre sous les yeux de nos lecteurs les minimes et infimes travaux de la dernière session; ce que nous voulons examiner et dire, c'est le pitoyable état dans lequel se trouve la chambre des députés, après le six mois qu'elle vient de consacrer laborieusement à ne rien produire, où, si mieux on l'aime, à produire des riens.

Ce fut une étrange et notable chose que cette majorité de deux voix qui ébranla, désarçonna et renversa les doctrinaires. M. Thiers, plus qu'eux habitué à faire soubresauts, gambades et culbutes, n'etarda pas, lui, à se retrouver sur ses pieds; sa chute même servit à son élévation; il arriva à la présidence du conseil en rampant, ventre à terre; il y arriva tout en se disant l'ami de ses ex-collègues qu'il laissait là gisant sur le sol, tandis que lui, se relevant et leur mettant le talon sur la gorge, en faisait le marchepied de son intrigante ambition.

Cette trahison de la part d'un homme qui avait dit vingt fois à la tribune qu'entre les doctrinaires et lui c'était à la vie et à la mort, qui avait répété cent fois dans les couloirs de la chambre que les députés se déshonoreraient s'ils ne le jetaient par la fenêtre dans le cas où il aurait l'audace de se représenter devant eux avec un portefeuille; cette trahison devait porter ses fruits, amers pour les uns, un peu plus doux pour les autres, sans nulle saveur pour le pays. Les doctrinaires ne pouvaient pardonner à celui qui avait été leur ami: ils ne lui pardonnèrent pas. Les véritables patriotes ne pouvaient pardonner le déplorable passé du nouveau président des ministres; ils ne pouvaient avoir confiance dans l'homme qui ne se recommandait à eux que par une trahison de plus; ils n'oublièrent rien, ils se tinrent sur leurs gardes; et lorsque le ministre leur dit: Je suis ce que j'étais hier, ils répondirent au ministre: Et nous aussi.

Au milieu de ces deux partis à opinions, à convictions contraires, se trouvait nombre de gens sans convictions, prêts à tout, à approuver le passé et à l'imiter, ou à le renier et à faire de l'avenir, avenir de progrès si le vent était de ce côté. Parmi ces gens-là se trouvaient de futurs pairs, de futurs conseillers-d'état, de futurs receveurs, chefs de division, chefs de bureaux; bon nombre d'hommes, travaillant pour eux, pour leurs familles, pour leurs amis, et d'autres, ministériels par habitude, ayant cessé d'être doctrinaires parce que les doctrinaires avaient cessé d'être ministres.

Ce n'était pas un spectacle sans intérêt que celui qu'offrait cet ébranlement général qui remettait beaucoup de députés à leur place. Etendant sur le lit de repos que l'on appelle pouvoir tous ceux qui s'étaient lassés à faire de l'opposition et qui étaient las d'en faire, et purgeant ainsi l'opposition véritable, consciencieuse, désintéressée de gens qui en avaient pris le masque pour travailler plus sûrement à leur profit, sinon à leur honneur et gloire. Gens de rien, se croyant devenus quelque chose parce qu'ils avaient échangé une bonne réputation contre de bons appointements, croyant le pays heureux parce qu'il ne leur manquait plus rien; et d'autre part, il était fort divertissant de voir les pères et les enfans de la doctrine pleurant sur le malheur de la France et leurs positions perdues, se reprenant d'un vif amour pour la liberté qu'ils ne pouvaient plus enchaîner, ténailleur et mettre à mort, et se réavisant de haïr et vitupérer les gaspillages et dilapidations de la fortune publique.

Que si l'on demande ce qu'a gagné la France à tous ces changements à vue de ministres et de ministériels qui ont géré, quitté ou repris leur ancienne ou nouvelle position, de caractères mis à nu et se montrant ainsi dans toute leur laideur, on peut répondre: pas une bonne loi de plus, pas une loi mauvaise de moins; pas une seule mesure qui sente le progrès ou la conciliation; pas la moindre métamorphose dans les faits; et quant aux personnes, si elles ont changé, beaucoup leur importe sans doute, mais cela importe peu à la France qui n'a rien à gagner et ne gagne rien en effet à ces changements de fonctionnaires, à ce honteux trafic des fonctions.

Il en faut cependant convenir, le déplacement de la majorité a servi en cela qu'il a ajouté à la déconsidération de la chambre; mais s'il a permis de sonder jusqu'au fond de l'âme de ceux des membres du tiers-parti et de l'opposition qui ont long-temps crié contre les abus parce qu'ils n'en profitaient pas, et s'il en a fait voir les sales et hideuses profondeurs, il a eu aussi l'inappréciable avantage de signaler à l'admiration et à la reconnaissance du peuple,

ses vrais défenseurs, ses véritables amis, les trente patriotes à qui l'on a donné le nom de puritains et qui sauront se montrer toujours fiers de justifier un titre aussi beau.

De cette double décomposition de l'ancienne majorité et de l'ancienne opposition, il est résulté un parti ministériel plus nombreux, mais non moins servile, une opposition plus faible en nombre, mais plus forte par sa fermeté et son indépendance; il est résulté cette conséquence fertile elle-même en conséquences heureuses: la France connaît maintenant à ne plus s'y méprendre ses ennemis et ses amis.

(Journal du Peuple.)

Nous donnons plus bas quelques détails sur le ferrement des forçats qui a eu lieu à Bicêtre. Le National fait à ce sujet les réflexions suivantes que nous nous empressons de reproduire.

Amenés en présence des gardes-chiourmes, qui, devant eux ont chargé leurs armes, ces condamnés ont subi cette humiliante et barbare préparation, les uns avec un désespoir profond, les autres avec un révoltant cynisme: tel est, en effet, le résultat de ces horribles punitions qui outragent nos mœurs et semblent faites pour dégrader à jamais le coupable plutôt que pour réparer sa faute. Ceux qui ne sont pas tout-à-fait corrompus sentent s'évanouir en eux toute idée de retour au bien, en les subissant; et ceux que la perversité de leurs penchans a complètement perdus n'y voient qu'une oppression cruelle contre laquelle tout moyen de lutte est permis. Les châtimens sont une triste nécessité sociale; mais ils ne sont légitimes qu'à la condition de ne pas dépasser leur but. Les aggraver par l'appareil d'une inutile rigueur, ajouter à leur infamie des tortures physiques, c'est abuser du droit en vertu duquel ils sont établis. Or, nos législateurs qui ont maintenu l'odieuse régime des galères, ont-ils bien réfléchi aux dangers que fait courir à la société le traitement inhumain sous lequel gémissent les forçats? Ont-ils pensé à ce qu'il y a de monstrueusement immoral dans cet accomplissement de deux hommes rivés ensemble, traînant ensemble leur honte et leur misère, s'exaspérant l'un l'autre dans cette affreuse communauté, et nourrissant sous la verge du gardien de mutuelles résolutions de vengeance? Nous sommes ainsi faits, que l'habitude est long-temps à nos yeux une suffisante excuse; nous permettons aux abus de vivre, parce qu'ils ont vécu. Nous sommes disposés à pardonner à l'iniquité quand elle se trouve derrière des institutions anciennes; mais ici la coutume n'est-elle pas vaincue par notre civilisation même? Ne s'élève-t-il pas de nos mœurs une éclatante réprobation contre cette assimilation de l'homme à la brute? Quant à nous, nous ne laisserons pas passer une occasion de protester contre ces vestiges des vieilles barbaries de nos pères et d'appeler de tous nos vœux la réforme des textes qui les autorisent.

Parmi les condamnés ainsi cloués pour le baigne, on voyait l'abbé Delacollonge et le complice de Lacenaire, François, qui paraissait plus abattu que le jour de son exposition. Qui sait? soumis aux purifications d'un emprisonnement, ce malheureux se repentait, peut-être. Publiquement dégradé, jeté au milieu des bandits qui l'attendent, il s'endurcira dans ses méchants instincts, et si jamais il rompt sa chaîne, il deviendra digne de son maître Lacenaire, le théoricien de l'assassinat. Qu'est-ce qu'une société qui achève de corrompre les coupables, et qui, après avoir développé en eux les vices les plus dangereux, n'a plus pour garantie de la sécurité publique que quelques anneaux de fer qu'on peut scier en vingt coups de lime!

MAIRIE DE LA VILLE DE LA CROIX-ROUSSE.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES.

Nous Maire de la ville de la Croix-Rousse,

Vu l'avis que nous avons fait afficher du 1<sup>er</sup> au 8 de ce mois pour annoncer que, conformément à la circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 29 octobre 1812, le plan général d'alignement de la ville restera exposé publiquement dans la salle des assemblées, à la mairie, pendant huit jours consécutifs;

Vu l'instruction contenue dans la lettre de M. le préfet du Rhône, en date du 18 de ce mois, laquelle instruction a été donnée sur la demande que nous en avons faite à ce fonctionnaire;

DONNONS AVIS

Que le plan général d'alignement de la ville, dressé en exécution de la loi du 16 septembre 1807, restera de nouveau exposé à l'examen des propriétaires intéressés, dans la salle des assemblées, à la mairie, pendant quinze jours consécutifs, à dater du lundi 25 du courant, jusqu'au mercredi 10 août prochain (les dimanches 31 juillet et 7 août exceptés), depuis huit heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

Les propriétaires ou leurs fondés de pouvoir, qui, après avoir pris connaissance dudit plan, auront quelques réclamations à faire sur les projets qui y sont indiqués, devront déposer leurs observations par écrit au secrétariat de la mairie, dans le délai de quinzaine ci-dessus fixé.

Fait à la mairie, le 21 juillet 1836.

Le maire de la Croix-Rousse,

PEYSELON, adjoint.

On nous adresse la lettre suivante:

Lyon, le 21 juillet 1836.

Monsieur,

Permettez-moi d'emprunter la voie de votre journal pour révéler à la ville de Lyon de quelle manière M. Provence entend ses devoirs envers le public et comment il comprend la reconnaissance qu'il doit au conseil municipal qui, tout récemment, vous le savez, vient de lui accorder une augmentation de subvention.

Ainsi que vous l'avez annoncé, M<sup>me</sup> Dorval allant à Marseille s'est arrêtée quelques jours dans notre ville où elle désirait donner deux ou trois représentations. Elle consentait à jouer à moitié recelle; par conséquent, la direction ne courait aucun risque. Eh bien! Monsieur, M. Provence s'est obstinément refusé à

toutes ses instances, en alléguant la prochaine arrivée de M. et de M<sup>me</sup> Volnys. Je ne me charge pas de vous expliquer comment les représentations de ces deux artistes qui, du reste, sont encore pour cinq ou six jours à Marseille, ont pu faire obstacle à celles de M<sup>me</sup> Dorval; c'est là un mystère que vous ne comprendrez pas plus que moi, et dont M. Provence a seul le secret. Quoiqu'il en soit, grâce à la mauvaise volonté ou à l'ineptie de la direction, le public lyonnais a été privé des plaisirs de voir et de juger une grande actrice dont le nom et le talent sont européens.

Et qu'on ne dise pas que rien n'était prêt pour les représentations de M<sup>me</sup> Dorval: ce serait une mauvaise excuse et un mensonge. Angéle est montée, Clotilde est au répertoire; une Famille sous Luther a été jouée avant-hier, et Antony qui depuis trois mois, nous dit-on, est à l'étude, doit, ce me semble, être appris et su depuis long-temps.

Quant à l'obstacle tiré de l'arrivée prochaine de M. et de M<sup>me</sup> Volnys, c'est-là, non pas seulement une mauvaise raison, mais une impertinence. En effet, M. et M<sup>me</sup> Volnys n'ont de rôles dans aucune des pièces que je viens de citer, et c'est surtout pour jouer le vaudeville que M. Provence a traité avec eux.

Qu'il me soit permis, en terminant, Monsieur, de protester contre les interprétations malveillantes auxquelles cette lettre pourrait donner lieu: je ne suis d'aucune cabale, je n'appartiens à aucune coterie. Je sais, comme un autre, combien, dans notre ville, la direction des théâtres est une entreprise difficile et chancelante; mais précisément parce que j'ai applaudi quelquefois et sincèrement aux efforts de M. Provence, j'ai le droit de me plaindre, comme contribuable et comme abonné, lorsque sans raison, sans prétexte même, je le vois manquer aussi grossièrement au public.

Agréer, etc.

Un Abonné.

Le conseil de salubrité vient de publier et de faire afficher des instructions hygiéniques sur les soins à prendre dans les temps de grande chaleur. Comme cela arrive toujours à Lyon, où les choses ne se font que lorsqu'elles ne sont plus utiles, on a attendu que les grandes chaleurs fussent passées, pour publier cette élucubration doctorale qui, du reste, n'est qu'une répétition de ce que l'on a lu partout.

Avant-hier matin on a trouvé sur la berge du Rhône, quai de la Charité, en face le n° 149, le cadavre d'un homme assassiné, atteint de trois blessures qui ont dû occasionner sa mort. On est à la recherche des auteurs de ce crime.

Le feu a failli prendre mardi au Gymnase. M. Montaland, qui jouait dans la dernière pièce, était tranquillement en scène pendant qu'un rat qui se promenait dans la loge où il s'habille, renversait, en essayant de la dévorer, l'unique chandelle qui l'éclairait, et que cette chandelle communiqait le feu à une cravate; la cravate l'avait transmis à un foulard; le foulard incendiait à son tour un nécessaire en bois, que M. Montaland a trouvé à moitié brûlé lorsqu'il est remonté, et, fort heureusement, il est remonté tout de suite. Si la pièce dans laquelle il jouait eût été plus longue, ou si son rôle y eût été plus important, la loge entière eût été embrasée, et l'on peut juger des progrès qu'eût fait l'incendie dans un bâtiment construit en bois et briques, contrairement à toutes les lois et ordonnances.

(Fanal.)

La Revue du Lyonnais en est à son quatrième volume. Cette publication qui fait honneur au goût de son éditeur et à ses souscripteurs est déjà un monument précieux pour notre histoire, et son importance ne fera que s'accroître par la suite. Voici la nomenclature des articles de la 19<sup>e</sup> livraison:

Etablissement de l'hôtel royal des Monnaies. — Recherches sur la date précise de la réunion du comté de Lyon à la couronne de France. — Enfants trouvés, discours de réception à l'Académie de Lyon, par M. Terme. — Deux traits d'amour fraternel, les frères Montain et les frères Bruyset. — Etudes sur les historiens du Lyonnais: I. Symphorien Champier; II. Gabriel de Saconay, par F.-Z. C. — De diverses classifications des connaissances humaines et en particulier de celle proposée par M. Ampère, par M. Chelle. — La femme aimée, poésie par M<sup>me</sup> Vatmore.

Paris, 20 juillet 1836.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

Les politiques de la Bourse ne remuent plus que des centimes: cette situation qui pourrait se prolonger désespère les spéculateurs qui partent pour les eaux ou pour les champs. L'ex-munitionnaire Ouvrard, informé de l'anxiété générale a conçu un plan pour la faire promptement cesser. Il arrive de Londres avec son emprunt carliste, appuyé de conventions matrimoniales entre les deux familles rivales d'Espagne; un autographe de D. Carlos pour M. Thiers sert d'enveloppe à la décoration des insignes de commandeur de Saint-Jacques de Compostelle, le tout avec dispense de prêter serment, et une provision de 12 mille réaux attachée à ce grade.

L'apparition de M. Ouvrard sur la place de Paris, sera l'événement qui jugera la liquidation du mois.

La police des châteaux royaux est toujours assiégée de terreurs, fondées ou chimériques. On assure que le général Darriule, depuis une quinzaine de jours, a été déjà mandé sept ou huit fois à Neuilly, à des heures très-insolites. Chaque fois, les renseignements les plus minutieux ont été demandés au commandant de la place de Paris, sur la situation de la capitale et sur l'organisation du service militaire.

— La promotion des pairs-fusionnaires ou autrement tiers-parti, éprouve chaque jour de nouvelles difficultés. On a trouvé que la marine et l'armée y avaient été singulièrement oubliées. On s'est demandé pourquoi l'on appliquerait dans cette circonstance la devise de M. Dupin : « *Cedant arma togæ*. » Le duc d'Orléans a fait parler ses affections militaires; le duc de Joinville, ses bonnes intentions pour ses camarades de la marine, et il a été bâclé une liste où les noms se sont arrangés comme d'eux-mêmes pour avoir la plus complète fournée des dévouements qui demandent à se produire dans toutes les occasions. Les généraux Bro, Darricau, Meynadier, Meunier, Durieu seraient portés par le parti militaire de la cour avec un égal nombre de marins parmi lesquels on cite le brave vice-amiral Rosamel, qui sera fort étonné de sa nomination.

— Le maréchal Clauzel fait ses préparatifs de départ, au dire de quelques personnes qui ont pris l'achat de quantités de lithographies à l'effigie du roi et de sa famille et du maréchal, tel qu'il est peint en pied aux Tuileries, pour des présens diplomatiques destinés aux tribus, insoumises sans doute, parce qu'elles ne savent pas encore matériellement à qui elles ont affaire et à quelle famille souveraine elles auront l'honneur d'obéir.

Toutes ces lithographies coloriées font un bel effet et peuvent concourir à la pacification, quand ces infidèles s'affranchiront du préjugé qui leur fait repousser les images comme une violation de la loi du prophète. On assure que le maréchal boude toujours de la mission un peu inquisitoriale de M. Baude, et que, comme correctif, il a obtenu qu'on enverrait en qualité d'agent diplomatique, dans les régences barbaresques, M. Félix Desportes qui date, dans cette carrière, de la république triomphante. La diplomatie n'était pas alors fusionnaire: on ne saurait s'expliquer ce choix, très-significatif, si l'on veut, qu'en supposant que M. Thiers s'en est mêlé et que ce n'est qu'une conséquence de plus.

— Les officiers supérieurs de la garde nationale font des démarches auprès de leurs subordonnés pour obtenir des signatures au bas d'une adresse au roi, dans laquelle on inviterait S. M. à ne point passer de revue. Nous croyons que cette demande sera couronnée d'un double succès.

— Depuis le jugement d'Alibaud, les commissaires de police sont chargés de faire des visites domiciliaires sous le prétexte d'un recensement général. Les questions les plus minutieuses sont adressées aux locataires dans chaque maison sur leur état. Ces visites ont lieu dans les quartiers les plus riches de Paris comme dans les quartiers habités par les classes pauvres. Un avis de M. de Rambuteau sert de carte d'introduction aux commissaires de police chargés de cette mission.

— L'affaire de M. Emile de Girardin, gérant du journal la *Presse*, contre le gérant du journal le *Bon Sens*, est venue aujourd'hui à la sixième chambre; mais, sur la demande de l'avocat de M. Emile de Girardin, absent de Paris en ce moment, la cause a été remise à un mois. Peut-être que dans son voyage électoral le gérant de la *Presse* comprendra qu'une poursuite en diffamation contre un journal, lorsqu'on est soi-même journaliste, est chose mauvaise et qu'il se désisterra.

— Le curé de la commune de Mouscardés (Landes) monta en chaire le dimanche neuf juillet, pour annoncer qu'après les vêpres un *Te Deum* d'actions de grâces serait chanté à l'occasion de l'attentat du 25 juin, et il invita les autorités locales à assister à la cérémonie. L'heure arrivée, les autorités et les habitans ont attendu vainement le curé qui ne s'est pas rendu à l'église. Les plaintes portées à l'évêque n'ont eu aucun résultat; reste à savoir comment M. Sauzet prendra cette gentillesse.

— M. de Cheverus, archevêque de Bordeaux, vient de mourir. Il était entré dans les ordres en 1789. Il émigra et partit pour l'Amérique comme missionnaire. Nommé évêque de Boston, le mauvais état de sa santé l'obligea à revenir en France en 1822. Il fut nommé évêque de Montauban. En 1826, M. Lefebvre de Cheverus fut nommé archevêque de Bordeaux et pair de France. La révolution de 1830 le dépouilla de ce dernier titre. Mais le chapeau de cardinal ne tarda pas à lui être conféré. Il a succombé à une attaque d'apoplexie.

M. de Cheverus était né à Mayenne en 1768. Son caractère bienveillant l'avait fait aimer et estimer de tous les habitans des diocèses qu'il a administrés. Les protestans se plaisaient à rendre justice à sa tolérance. M. de Cheverus laisse vacantes deux dignités qui vont devenir le point de mire d'une foule d'ambitions.

— Il y a émeute de généraux. Ces messieurs voulaient assister aux fêtes de juillet et ne retourner dans le lieu de leur commandement que dans les premiers jours d'août. Leur demande a été vertement repoussée par le ministre de la guerre. Tout le personnel militaire et administratif des départemens sera au grand complet pour les fêtes anniversaires.

— Par suite du changement du préfet de la Gironde, M. Janin, commandant la division militaire, sera remplacé par M. le général Subervic. Le procureur-général Feuillade de Chauvin cédera également sa place à M. de la Séglière, procureur-général à Riom, ancien substitut à la cour de Bordeaux.

— Hier, au moment où le roi revenait de Neuilly, dans la matinée, et passait sur le quai pour rentrer dans la cour du Carrousel, un peloton de cavalerie cerna le pont des Statues, du côté de la chambre des députés. Les personnes qui se dirigeaient vers le pont purent continuer leur chemin, celles qui voulaient traverser la place de la Révolution furent obligées d'attendre que le roi fût passé.

— Comme les années précédentes, la police s'apprete à fêter les anniversaires des trois jours par des arrestations et des visites domiciliaires. Aujourd'hui vingt juillet, à cinq heures du matin, une troupe des plus nombreuses d'a-

gens de police en costume et sans costume ont envahi la boutique d'un armurier pour faire une perquisition. La foule s'était amassée à la porte et on aurait cru vraiment qu'il s'agissait d'un crime horrible commis par ce marchand, à voir la masse de sergens-de-ville qui encombraient la rue de Menilmontant.

La police, après de longues recherches, s'est retiré sans rien trouver de suspect.

— Le gérant de la *Gazette du haut et bas Limousin* est en ce moment prisonnier par suite de plusieurs condamnations. Les légitimistes se sont avisés d'aller sous ses fenêtres donner une sérénade qui a duré une heure. La police a eu le bon esprit de ne pas intervenir, et l'ordre n'a pas été troublé; mais on a changé le prisonnier de chambre et l'ovation ne pourra plus avoir lieu. Il paraît que cela n'a pas contenté ces messieurs, car un charivari a été donné au procureur-général de Limoges et au substitut qui avait porté la parole dans l'affaire de la *Gazette*.

— Le colonel de la gendarmerie de Paris en juillet, le sieur Foucaud, celui-là qui donna l'ordre d'empoigner Manuel et qui plus tard, en 1827 et 1830, fusillait si bien le peuple dans les rues, se trouve en ce moment à Allasac (Haute-Vienne); il travaille, dit la *Gazette du Limousin*, à des mémoires sur la révolution de juillet. Il est, dit-elle, disposé à les publier le plus tôt possible.

DÉPART DE LA CHAÎNE DES FORÇATS DE PARIS POUR BREST.

Le ferrage de la chaîne a été exécuté en deux jours; quelques forçats se faisaient remarquer par leur douceur, les autres par des provocations furieuses.

Au nombre des mutins il faut citer le trop fameux François, complice de Lacenaire. Pendant qu'on le fixait à la chaîne, il a montré le même cynisme et la même audace que lors de son exposition sur la place du Palais-de-Justice.

Trois ou quatre voleurs, renommés par leur audace, figuraient à un même cordon. Ce sont Frépas, dit Bonnet; Villain, Millevoy, Dargent, Gerbaut et Eymar. Frépas est arrivé au-devant de la chaîne, en fredonnant quelques couplets de sa composition, et pour que rien ne manquât à sa mélodie, il jouait du flageolet pendant qu'on lui essayait le collier. Gerbaut, condamné, comme le précédent, à 20 années de travaux forcés, pour vol qualifié, s'écriait: « Oh! oh! les autres! cette fois je la tiens la ficelle, et elle ne m'abandonnera pas. » A leurs côtés, se trouvait Michel, assassin du jeune garçon marchand de vin du faubourg du Roule. On sait que Michel, condamné à mort, a vu cette peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Michel n'a pas montré le même cynisme que ses compagnons. Tous ceux attachés à ce cordon parisien, à peu d'exceptions près, n'ont pas cessé un moment de faire entendre leurs chants depuis leur arrivée dans la cour jusqu'après leur départ de Bicêtre. Ils adressaient par intervalles des quolibets aux prisonniers réclusionnaires qui occupent les cellules ayant vue sur la cour.

Non loin de Pâté, célèbre voleur sur les grands chemins, se trouvait son compagnon Eymar, condamné à vingt ans, pour vols avec circonstances aggravantes. On se souvient encore de toutes les excursions d'Eymar, de ce forçat redoutable par son admirable adresse à dépister les surveillans les plus habiles. On sait qu'il s'est évadé du bagne de Toulon. Condamné à Paris, en 1831, pour avoir volé chez sa maîtresse, figurant dans un théâtre secondaire, il fut conduit à Toulon, d'où il parvint à s'échapper trois fois. Lors de sa dernière évasion, il fut arrêté aux environs de Tarascon; conduit à la tour de cette ville, il voulut en descendre à l'aide d'une corde qu'il avait faite avec des couvertures et les draps de son lit. Malheureusement pour lui, la corde se rompit, et il tomba de quatre-vingt-treize pieds de haut, sur des rochers escarpés et eut les deux jambes cassées: il ne peut marcher encore sans le secours de béquilles.

L'un des forçats qui font partie de la chaîne est Pierre Berthot, dit l'Ermitte, âgé de 34 ans; il est né à Touches, près Autun, où il exerçait la profession de jardinier. Non loin de cette ville se trouvent les ruines du vieux château de Montaignu, bâti, dit-on, par les Romains, lorsqu'ils occupaient cette partie des Gaules. Ces ruines étaient habitées par un sieur Rougeot, ancien domestique dans la maison de banque de MM. Coste père et fils, à Chalon-sur-Saône. Du fruit de ses économies pendant 20 années, ce fidèle serviteur avait pu amasser une somme suffisante pour faire l'acquisition de ce domaine; M. Rougeot en avait fait un petit ermitage. Il vivait du produit de son jardin qu'il cultivait seul, et pouvait encore faire quelques aumônes aux indigens qui s'adressaient à lui.

Berthot, qui ne travaillait pas loin de ce château, soupçonnant que l'Ermitte avait de l'argent, conçut le projet de le voler. Il monta donc à l'ermitage sous le vain prétexte de demander la charité; puis il exigea une somme de 20 fr. avec menaces, ce qui donna lieu entre eux à une lutte des plus violentes. Le malheureux ermitte, pris à la gorge et moins vigoureux que son antagoniste Berthot, fut étranglé par celui-ci et achevé à coups de pioche. Pour ce dernier crime, la cour d'assises de Saône-et-Loire a condamné ce misérable aux travaux forcés à perpétuité.

A l'âge de 19 ans, ce même Berthot, étant domestique chez un meunier, se cacha un soir sous le lit de ses maîtres, ayant une hache à la main, pour les immoler à sa cupidité pendant qu'ils sommeillaient. Sans l'avertissement donné par les aboiemens d'un petit chien, la mort du meunier et de la meunière était inévitable; mais ceux-ci eurent la générosité de ne point porter plainte, et se bornèrent à le renvoyer.

Convaincu de vols qualifiés en 1822, Berthot fut condamné comme contumace par la cour d'assises de Saône-et-Loire, à 6 ans de réclusion. Alors il est parvenu à se procurer des papiers et s'est engagé dans la marine, où il a servi pendant trois ans. Reconnu à Nantes, il y fut arrêté et ramené à Chalon. Dans le trajet qu'il eut à parcourir, il se trouva de compagnie avec une soi-disant comtesse russe qui, prévenue d'escroquerie, était conduite de brigade en brigade par la gendarmerie, jusqu'à la frontière.

Dans la conversation qui s'établit entre eux, l'étrangère conseilla à Berthot de s'évader et de venir la rejoindre en Russie, afin de pouvoir y vivre des produits de leur mutuelle industrie.

Arrivé à Sens, Berthot, à l'aide d'un mauvais morceau de bois et de sa cuillère, perça le mur de sa prison à la hauteur de dix pieds; il sauta en dehors, croyant tomber sur la terre; mais il rencontra dans sa chute des pierres de taille amoncelées et mal équilibrées, sur lesquelles il glissa. Il se trouva donc les pieds engagés entre deux énormes pierres, et y demeura engagé pendant plus de quatre heures, sans pouvoir se relever.

Découvert dans cette attitude par le concierge, Berthot éprouva une correction si forte, qu'on fut obligé de le conduire à l'hôpital. Cela ne l'empêcha pas de chercher à s'évader vingt-neuf jours après, en sautant par une fenêtre; il était presque nu; sa chemise s'accrocha au châssis de la croisée et il y resta suspendu.

Le cinquième cordon n'étant pas encore complet, on a fait avertir ceux qui étaient restés à l'infirmerie qu'ils allaient faire partie de la chaîne. Plusieurs ont demandé une contre-visite qui a été immédiatement faite par MM. Murat, médecin de Bicêtre, et le docteur Leber, chirurgien à la suite des chaînes. Mercier, celui qui l'avant-veille avait tenté de s'empoisonner avec 52 grains d'opium, ne voulait pas partir, mais sur les observations des médecins, il consentit à suivre la chaîne. Cependant, quand il s'est agi de lui mettre le collier, il a opposé une vive résistance, et il a demandé à parler à M. Beurville, chef des surveillans, auprès duquel on l'a conduit:

« Je ne croyais jamais devoir partir pour le bagne, a dit Mercier, mais puisque le sort en décide autrement, je veux remonter un moment dans ma chambre et je vous prie de m'y accompagner seul et sans témoin. » Cette espèce de demande mystérieuse de la part de Mercier fut interprétée de différentes manières; mais enfin le principal surveillant consentit à se rendre aux desirs du condamné, en prenant toutefois les mesures que la prudence commandait.

Arrivé dans sa cellule, Mercier dit à M. Beurville: « Voyez sous cette solive que je vous montre du doigt, vous y trouverez un acte de ma dernière volonté. » L'employé regarda en effet, et dans un petit fragment de papier, il trouva un billet de banque de 500 fr. et quelques lignes écrites par le condamné et conçues en ces termes:

« Mercier (Georges-Melchior), condamné injustement à 20 années de fers, le 28 décembre 1835, préférant la mort aux galères, a placé ce billet de 500 fr., pour se conserver une ressource dans le cas où le poison dont il compte faire usage manquerait son effet. Qu'une messe soit l'offrande de celui qui le trouvera!

Prison de Bicêtre, le 10 juillet 1836. Signé MERCIER. » Malgré toutes ces entraves apportées par ce condamné, il a fallu qu'il se résignât à se voir accouplé à ses compagnons. Pendant ce colloque, ceux des forçats que l'on a attachés au cordon parisien faisaient entendre leurs chants, que les autres répétaient en chœur. Plusieurs chansons composées par eux ont été entendues à l'unisson.

Pendant que ces misérables faisaient ainsi entendre leurs chants, M. Thorez, capitaine commandant de la chaîne, passait en revue les condamnés du cordon parisien. Apercevant sur la plupart des chapeaux de paille, des rubans de diverses couleurs, il leur dit d'un ton impératif: « Misérables, voulez-vous bien faire disparaître ces ornemens? Il est inconvenant qu'en allant au bagne, expier vos crimes, vous poussiez l'effronterie jusqu'à parer vos coiffures comme s'il s'agissait pour vous d'un jour de noces. »

Les plus mutins n'obéissant pas assez vite à cette injonction, l'officier a donné l'ordre à ses soldats de couper et d'enlever ces rubans: ce qui a été exécuté aussitôt, non pas sans quelques murmures de la part des condamnés.

Immédiatement après ce petit incident, le capitaine Thorez est allé lui-même avertir l'abbé Delacollonge et son compagnon Henrion, qu'on n'attendait plus qu'après eux pour terminer l'opération du ferrage. Avant de descendre de sa cellule, l'officier a eu l'heureuse pensée de faire déguiser l'abbé, pour qu'il lui fût plus facile d'échapper aux quolibets de la foule: ses habits bourgeois ont été remplacés par un pantalon rayé qui couvrait une blouse de toile bleue, et on l'a coiffé d'un chapeau de paille, comme la plupart de ses compagnons d'infortune; et lorsque Delacollonge fut ainsi travesti, on annonça l'instant du départ.

Au signal donné, les condamnés ont été conduits dans la cour du corps-de-garde et rangés sur une seule file. Les soldats servant d'escorte sont venus devant eux charger leurs armes. Enfin le convoi est parti de Bicêtre à huit heures et demie, au milieu d'une foule de personnes entassées les unes sur les autres et perchées jusque sur les arbres de l'avenue conduisant à la barrière de Fontainebleau.

Jamais pareil concours de spectateurs ne s'était vu pour contempler les traits des malheureux que la loi a justement frappés. On remarquait sur six files de voitures marchant de front de brillans équipages confondus avec des voitures omnibus, des fiacres, cabriolets bourgeois, de régie ou de place, des coucous, des charrettes, des tapissières, etc. etc.

La descente de la Courtille, au mardi-gras, ne présente peut-être pas un spectacle aussi ignoble que celui qu'offrait hier nos fashionables des deux sexes couverts de flois de poussière et mêlés à cette foule de gens grossiers accourus de toute part.

La foule grossissant à chaque pas, a conduit ce déplorable cortège jusqu'au-delà de Vaugirard.

Pendant tout le trajet parcouru depuis la barrière de Fontainebleau, des groupes de forcés ont fait entendre des cris d'indignation contre Delacollonge.

Sans l'énergie et la fermeté de la garde municipale, il aurait pu se commettre de graves désordres; à Vaugirard, c'étaient les femmes qui étaient les plus furieuses. Les commissaires de police de Montrouge, de Vaugirard, et plusieurs maires et adjoints du maire sont accourus, l'écharpe déployée pour faire respecter l'arrêt de la justice.

A peu de distance d'Issy, François, apercevant M. Allard et les agens de sa brigade qu'il dirigeait, lança sur eux son écuelle de bois. Alors on se rappela que la famille et quelques-uns des anciens camarades de ce condamné habitaient Issy. Dès ce moment, les inspecteurs de service s'échelonnèrent sur la route, et suivaient de très-près les charrettes des forçats. Ceux du cordon parisien, sans exception, lancèrent chacun leur écuelle en bois à la tête des agens, dont quelques-uns furent atteints.

Dans ce moment, la foule des curieux a éprouvé une chaude alerte. On s'est jeté les uns sur les autres; des chapeaux d'hommes ont été perdus; plus d'une élégante a perdu un de ses souliers, ou s'est vue dépouillée de son chapeau.

A Sèvres les imprécations se sont élevées contre Mercier, vêtu d'une mauvaise redingote, et que l'on prenait pour Delacollonge. « Vous êtes bien bon enfant, a dit un forçat, de prendre ce gaillard-là pour un abbé; c'est un millionnaire, qui s'est empoisonné hier, et qui ce matin s'est laissé prendre un billet de 500 fr. »

Ailleurs, François, pris lui-même pour Delacollonge, s'est amusé du quiproquo, et ce misérable a eu l'impudence de donner, par forme de plaisanterie, sa bénédiction à la foule.

PETITE STATISTIQUE POUR L'ÉDIFICATION DES ÉLECTEURS.

On voit, après chaque élection, un assez grand nombre de conversions parmi les élus de l'opposition, et souvent on en cherche la cause; un coup-d'œil sur le tableau suivant donnera le mot de l'énigme:

M. Esperonnier, élu à Narbonne, était colonel, il est devenu commandant en 2e de l'Ecole Polytechnique.

M. Thil, de Rouen, élu par l'opposition plusieurs fois lorsqu'il était avocat, est aujourd'hui conseiller à la cour de cassation.

M. Admiraull, lieutenant-colonel, est devenu colonel.

M. Dafaure, avocat, est entré au conseil-d'état.

M. Devaux (du Cher), avocat, est devenu conseiller-d'état.  
 M. Jouffroy, professeur suppléant, est devenu titulaire.  
 M. Réalier-Dumas, conseiller de cour, est maintenant procureur-général.  
 M. de Rancé, capitaine, est passé chef d'escadron.  
 M. Passy est devenu ministre, et toute sa famille placée.  
 M. Las Cases fils a été décoré.  
 M. Kératry est entré au conseil-d'état.  
 M. Amilhau, procureur du roi, a été successivement président de chambre et premier président.  
 M. Viennet, de chef de bataillon est devenu colonel.  
 M. Jollivet est devenu avocat du ministre de la guerre.  
 M. Félix Réal est entré au ministère du commerce comme secrétaire-général.  
 M. Prunelle est devenu médecin des eaux de Vichy.  
 M. Sapey est maître des comptes.  
 M. Pelet (de la Lozère) a placé tous ses parens et lui-même.  
 M. Paganel est maître des requêtes.  
 M. Rivière de Larque est référendaire des comptes.  
 M. Abraham Dubois est référendaire.  
 M. Moreau (de la Meurthe), d'avocat est devenu président de cour.  
 M. Gillon, avocat, est passé procureur-général.  
 M. d'Estournel est devenu ambassadeur.  
 M. Sébastiani a été fait ministre et ambassadeur.  
 M. Legrand (de l'Oise), secrétaire-général et directeur-général.  
 M. Sauzet, ministre.  
 M. Jacqueminot est devenu chef d'état-major de la garde nationale, général et commandant de la Légion-d'Honneur, et a fait son frère pair de France.  
 M. Daturle a fait son gendre secrétaire d'ambassade.  
 M. Delaborde est aujourd'hui questeur et aide-de-camp du roi.  
 M. Janvier a fait son père président de cour et un ami censeur.  
 M. de Malleville a réintégré son oncle à Bordeaux, comme préfet.  
 Que si nous prenions, au lieu de la chambre actuelle, celles qui l'ont précédée depuis 1830, nous trouverions de bien plus curieux renseignements; il est vrai qu'on verrait que les électeurs ont, lors des élections générales, fait justice de la plupart de ces transactions de conscience.

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 31 juillet, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

On écrit de Bone, le 29 juin :

Notre bey Joussof vient de faire acte d'autorité en déposant de son titre de scheick Aly-Freddy, chef d'une partie des habitans de la Calle, qui était tombé sur une tribu amie, et qui refusait de reconnaître l'autorité de notre nouvel allié Hassnavi, chef de hennecbar.

L'investiture de son successeur eut lieu le 16 juin, et el Behli, fils aîné de Boumetire, ancien chef de la Calle, fut nommé scheick. On augure bien de cette promotion, car la famille de Boumetire est réverée dans le pays et y jouit d'une grande influence.

Les détails de l'arrestation de Aly-Freddy sont assez curieux. Voici ce qu'on raconte : Aly-Freddy connaissant le mécontentement qu'excitait sa conduite, et présumant bien que son règne finirait bientôt, se disposait à retenir le pouvoir, et prenait ses mesures en conséquence; Joussof sentit qu'il n'y avait pas un instant à perdre, et il envoya un escadron de spahis et environ 200 auxiliaires pour s'assurer de ce qui se passait. Ce détachement était sous les ordres du capitaine Ofray, qui envoya en avant l'aga Ban Ouani, accompagné seulement de six cavaliers; il s'était embusqué de sa personne avec le reste de sa troupe. Le scheick qui ne s'attendait pas à une visite aussi prompte, s'arma, monta à cheval, et vint parlementer. Ben Ouani s'approcha, et lui tint certainement de fort beaux discours pour l'engager à le suivre, mais voyant le peu d'effet que produisait son éloquence, il se décida à agir un peu plus à l'orientale: il lui sauta en croupe, le serra fortement, et ils tombèrent de cheval tous les deux. Au premier signal des six cavaliers qui s'étaient tenus à l'écart pendant cette conférence, qui se terminait d'une si singulière manière, l'escadron s'avança au galop et s'empara d'Aly-Freddy et de plusieurs de ses affidés. On a trouvé parmi eux un nommé Aly-Lebrogne, homme influent, et surtout très-fanatique. Le douar qu'habitait Aly-Freddy voulut prendre sa défense; mais les 60 cavaliers environ qui le composaient furent facilement culbutés. Nous sommes persuadés que la soumission de ce scheick assurera la soumission de la vaste tribu de la Calle. Tous les chefs des autres douars se sont empressés de venir au camp Clauzel reconnaître leur nouveau scheick el Behli. On s'était emparé de 380 bœufs, de chevaux, mules et tentes qui ont été donnés au douar injustement dépossédé par Aly-Freddy pour avoir manifesté l'intention de reconnaître notre autorité.

Notre influence grandit et s'étend tous les jours dans la province; on en trouve une preuve bien positive dans la tourné toute pacifique que vient de faire le commandant supérieur colonel Duverger à près de 20 lieues de notre ville.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — On écrit de la frontière :

« Un ordre du 6, communiqué par le général en chef Villareal, aux dépôts des prisonniers de Navarre, dit :

« Seront fusillés immédiatement 10 officiers des grades les plus élevés, pour chaque officier carliste que les christinos auront eux-mêmes fusillés depuis ce jour. »

« A cet effet ont été mis en chapelle 10 officiers du dépôt de Guembe (Navarre), pour un officier qui a été fusillé par les christinos. »

— Les dernières nouvelles reçues de Madrid sont du 12 juillet. Les opérations électorales devaient commencer le lendemain, et l'autorité avait pris toutes ses mesures, dans la crainte qu'elles ne donnassent lieu à des troubles.

Malgré quelques succès remportés de côté et d'autre sur les factieux, le Bas-Aragon et Valence sont toujours désolés et ravagés par des bandes qui ont reçu depuis deux mois une organisation redoutable, et qui échappent aux poursuites des généraux de la reine.

L'entrée du chef carliste Gomez en Galice n'était pas connue ou n'était pas publiée le 12, à Madrid; mais on savait qu'il était parvenu jusqu'à Oviedo, et qu'il avait occupé la ville quelques heures sans éprouver de résistance. On espérait encore cependant que les généraux Espartero et Manso l'arrêteraient dans sa marche.

Les correspondances de Lisbonne, arrivées par la voie de l'Espagne, parlent de quelques remuemens miguélistes dans les provinces. Ils se rattachent sans doute à l'expédition de Gomez dans la Galice.

— On lit ce soir dans le Journal de Paris :

« La division carliste commandée par le général Gomez est entrée le 6 à Oviedo, où elle a levé une forte contribution; elle en est partie le 7, se dirigeant sur la Galice.

» Le général Espartero et le général Manso, venant, le premier, des provinces basques, le second, de la Vieille-Castille, sont arrivés à Orviedo le lendemain du jour où les carlistes avaient quitté cette place. Espartero s'est mis avec douze bataillons à la poursuite de Gomez, qui avait à traverser plusieurs rivières non guéables avant d'entrer en Galice, et qui d'ailleurs aura trouvé, à ce qu'on assure, sur la frontière de cette province, un corps de troupes disposé à lui disputer le passage.

» La brigade portugaise, formant la réserve des troupes de la reine, est entrée le 6 à Léon.

» Le général en chef Cordova est arrivé le 15 à Vittoria. Il a dirigé sur Logrono quatre bataillons chargés de poursuivre une division carliste qui, le même jour, a envahi la province de Soria. »

BELGIQUE. — Les élections communales viennent de donner une petite secousse à l'esprit public en Belgique. A en juger par l'attitude respective du Courrier Belge et de l'Union, le parti catholique, dont ce dernier est l'organe principal, n'aurait pas fort à se louer de cette épreuve; il cherche à pallier sa défaite qui a été complète dans presque toutes les grandes villes, sans toutefois que le parti libéral ait triomphé. Dans beaucoup de localités, on a conservé les conseils communaux tels qu'ils existent, et le parti catholique voulait les changer. On a été même peu délicat sur le choix des moyens pour arriver à ce résultat à en juger par ce qui s'est passé à Hall, où certain scrutateur ne se faisait pas scrupule de déchirer le nom du bourgmestre toutes les fois qu'il se trouvait au bas de la liste. Cette manœuvre a été remarquée, le scrutateur fouillé, et dix morceaux de papier portant le nom du bourgmestre tombé dans la disgrâce du clergé sont venus confirmer les soupçons: c'est un fait qui entraîne la peine du carcan, rien que cela.

TURQUIE. — Le Mercure de Souabe publie la lettre suivante de Constantinople, 24 juin, que nous reproduisons sans garantir la nouvelle qu'elle renferme :

La destitution du reis-effendi, sur la demande de lord Ponsby, a porté un coup fatal à l'indépendance de la Porte. Cependant le nouveau reis-effendi doit être plus désagréable à ce noble lord que ne l'était Akif-Effendi, car on assure qu'il est contraire à l'alliance avec l'Angleterre, et qu'il entretient des relations intimes avec M. de Boutenief.

Quant à M. Churchill, il se trouve dans le plus grand péril, car toute la population de Constantinople ne respire que rage et vengeance contre le giaour qui, par un hasard malheureux est devenu la cause de la destitution d'un premier ministre. Tous les Francs tremblent pour sa vie, et lui ont conseillé de quitter le pays au plus tôt.

On assure qu'Hali-Pacha, gendre du sultan, est parti pour Silistrie, en qualité de commissaire chargé de surveiller, au nom de S. H., la remise de cette forteresse par les Russes.

TEXAS. — Les dernières nouvelles portent que la prise du président Santa-Anna ne paraît pas devoir mettre un terme à la guerre. Les généraux mexicains concentrent, dit-on, leurs forces: ils ont déjà réuni 5,000 hommes avec lesquels ils paraissent se disposer à renouveler les hostilités; la lutte se prolongera probablement jusqu'à l'hiver. On parlait, en outre, du général Victoria, comme devant prendre les rênes du gouvernement du Mexique.

D'un autre côté, les journaux de New-York du 22 juin annoncent que M. Clay, rapporteur du comité des relations étrangères, chargé de la pétition relative à la reconnaissance de l'indépendance du Texas, a proposé au sénat la déclaration de cette reconnaissance, dès que cette contrée aurait un gouvernement constitué. Cette motion a dû être prise en considération par le sénat le 24, et le secrétaire des relations extérieures avait, ajouté-on, reçu l'ordre de préparer à l'avance tous les renseignements nécessaires pour éclairer les débats de la chambre.

BRESIL. — Les nouvelles suivantes nous sont communiquées par un honorable commerçant qui a reçu des lettres de Maranh :

Par des lettres de Maranh on a des nouvelles de Para qui vont jusqu'au 10 mai. Une division anglaise composée de la frégate Belvédère et des corvettes Snake et Savage, s'y était présentée le 18 mars pour demander aux révoltés, toujours maîtres de Para, compte du sang de l'équipage de la Clío, massacré par eux à Salinas en octobre dernier.

N'en pouvant obtenir que de belles promesses au lieu des coupables, dont il exigeait la remise ou le châtimement immédiat, le commandant Strong est allé mouiller avec ses navires devant Salinas, a débarqué ses équipages et s'est emparé de ce village dont les habitans se sont enfin décidés à lui livrer leur propre magistrat (juge de paix), ainsi que l'américain Priest, principaux instigateurs de l'assassinat des marins de la Clío.

Ces individus ont été aussitôt embarqués et mis aux fers à bord d'une des corvettes, et nul doute qu'une prompte et sévère justice n'ait lieu. Cette expédition s'est aussi saisie de plus de quatre cents fugitifs abandonnés par les habitans, qui avaient fui dans les bois en voyant le débarquement des Anglais.

Le brick du roi le Cassard, parti de Brest en avril dernier, était arrivé à Maranh en 28 jours, et en était aussitôt reparti pour le Para où se rendaient aussi une corvette anglaise, une américaine et un brick de guerre portugais déjà à Maranh. Ainsi toutes les nations dont les sujets ont supporté des pertes considérables lors de la prise de Para par les Indiens révoltés, vont se trouver représentées au blocus.

L'expédition de Rio était aussi arrivée devant Para, le 17 avril, et avait débarqué sur une île à trois lieues de la ville; le nouveau président avait aussitôt appelé toute la population aux armes pour étouffer la révolte; mais des troubles graves ayant éclaté dans plusieurs des principales villes de l'intérieur, il s'était vu obligé de diviser ses forces et d'y envoyer des navires armés et des troupes.

On espérait toutefois qu'il pourrait disposer encore d'assez de moyens pour reprendre la capitale; mais ce pays, épuisé par une guerre civile aussi acharnée, paraît ne devoir jamais se relever de l'état où l'ont plongé la mort ou la ruine des principaux ha-

bitans nationaux ou étrangers qui tous ont été les victimes de cette dernière et sanglante révolution.

BIBLIOGRAPHIE.

OEUVRES DE ST. SIDOINE APOLLINAIRE,

TRADUITES EN FRANÇAIS AVEC LE TEXTE EN REGARD, Par J.-F. GRÉGOIRE et F.-Z. COLLOMBET. (1).

Nous ne saurions avoir trop d'admiration et de louanges pour ces hommes à part qui, dans un siècle si littérairement futile que le nôtre, se dévouent à des travaux graves et de longue haleine, appréciés, c'est vrai, par le petit nombre des penseurs, mais passant inaperçus aux yeux de la multitude. Notre époque de romans, de feuilletons et de vaudevilles regarde en pitié ces laborieux traducteurs, ces reconstructeurs de l'antiquité, qu'elle se figure affublés d'une perruque poudrée et poudreuse, ne s'imaginant pas que de jeunes esprits puissent s'enterrer dans la contemplation d'œuvres si dépourvues d'actualité. Nous ne blâmons pas notre époque. Vivre au jour le jour est pour nos contemporains une nécessité; les longs ouvrages nous font peur parce que nous allons trop vite; nous ne pouvons nous arrêter à leur lecture. Revues, journaux, théâtres, cercles, cafés, sociétés, foyers de famille, que de choses nous absorbent et nous accaparent en détail! à peine si nous avons le temps de sentir passer la vie.

Aussi n'est-ce pas dans l'espoir d'attirer les regards de nos lecteurs habituels sur l'œuvre de patience et de savoir de MM. Grégoire et Collombet, que nous prenons aujourd'hui la plume. Ceux qui se livrent aux études classiques n'ont pas attendu notre article pour se procurer la nouvelle traduction de saint Sidoine, et notre feuille n'a pas la prétention et n'aura certainement pas la puissance d'arrêter le torrent qui entraîne la multitude loin des écrivains sérieux et austères. Mais nous devons consigner ici quelques réflexions sur cette édition nouvelle de saint Sidoine. Cet ouvrage se compose de trois gros volumes in-8°. Le texte très-correct et collationné sur les meilleures éditions, est en regard de la traduction: le tout est parfaitement imprimé et sort des presses des habiles successeurs de M. Ruscand. Voilà pour la partie matérielle.

Les deux premiers tomes contiennent les lettres de saint Sidoine, écrites à ses amis, tous mêlés la plupart aux affaires publiques du temps; ces lettres sont précieuses pour l'histoire et surtout pour l'histoire des arts, des sciences et de la littérature. Comme saint Sidoine est né à Lyon, cette ville est souvent nommée dans ses écrits. MM. Grégoire et Collombet n'ont pas laissé échapper l'occasion de faire ressortir tous les passages qui ont trait à notre cité. Les notes nombreuses et les commentaires dont leur version est accompagnée la rendent intéressante pour toutes les classes de lecteurs et donnent le caractère d'un monument presque national à ce travail qui semble d'abord fait sous une inspiration exclusivement religieuse.

Le tome troisième renferme les poésies de saint Sidoine. Ces vers sont pleins de verve et d'imagination. Le style en est vif, serré, énergique et semé de pensées ingénieuses et brillantes. On a reproché à saint Sidoine de l'enflure, de l'obscurité; mais ces défauts sont inhérents à toutes les productions des auteurs de cette époque, époque de décadence et de mauvais goût. Ses poésies offrent d'ailleurs moins de ces taches que les œuvres de ses contemporains.

La traduction de MM. Grégoire et Collombet a le grand mérite de l'exactitude. Nous aurions désiré un peu plus d'élégance dans le style: nos habiles humanistes ont visé sans doute à rendre la pensée de leur auteur d'une manière plus claire que fleurie.

A. R.

(1) 3 vol. in-8°, Lyon, Pélagaud, Lesne et Crozet, libraires, successeurs de Ruscand, 26, grande rue Mercière. — 1836.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE JUDICIAIRE.

Adjudication préparatoire au mardi 16 août 1836.

VENTE

EN L'ÉTUDE DE M<sup>e</sup> CHARVÉRIAT, NOTAIRE, SISE A LYON, RUE CLERMONT, À laquelle les étrangers seront admis,

Et en deux lots,

1<sup>o</sup> D'UNE FORT BELLE MAISON,

Située à Lyon, à l'angle des rues Soufflot et St-Jean;

2<sup>o</sup> ET D'UNE TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ,

Située en la commune d'Albigny, canton de Neuville-sur-Saône.

Le tout dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean Gandilhon, qui était notaire honoraire à Lyon, lieu où il est décédé.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Bertrand-Antoine Roux, et de M. François Ducreux, tons deux propriétaires rentiers, demeurant à Lyon: le premier, quai St-Vincent, et le second, rue St-Dominique, n° 13, agissant en qualité de légataires universels sous bénéfice d'inventaire de M. Jean Gandilhon, qui était notaire honoraire à Lyon, à la forme du testament olographe de ce dernier, du vingt mars mil huit cent trente-cinq, ouvert et déposé aux minutes de M<sup>e</sup> Charvériat, notaire à Lyon, suivant procès-verbal de M. le président du tribunal civil de Lyon, du onze septembre de la même année; ledit testament enregistré à Lyon, le quatorze du même mois de septembre, par M. Chopin, lesquels MM. Ducreux et Roux constituent pour leur avoué M<sup>e</sup> Pierre-Marie Brun, licencié en droit et avoué exerçant près ledit tribunal, demeurant à Lyon, rue Tranassac, n° 2.

La vente a lieu en exécution de deux jugemens enregistrés de la chambre du conseil du même tribunal, rendus sur la requête présentée par MM. Roux et Ducreux, l'un le cinq décembre mil huit cent trente-cinq, et l'autre le onze juin mil huit cent trente-six.

DÉSIGNATION SOMMAIRE DES IMMEUBLES A VENDRE.

PREMIER LOT.

Ce lot comprend une maison située à Lyon, à l'angle des rues Soufflot et St-Jean, portant, sur la première de ces rues, le n° 1; cette maison, qui est construite en pierre, chaux et mortier, et couverte en tuiles creuses, forme un corps de bâtiment double, à une cour dans l'intérieur de ce corps

de bâtiment, et elle se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol et de cinq étages, avec grenier dessous le toit, lequel est à plusieurs pentes.

La totalité de cet immeuble a pour confins, à l'orient, la rue St-Jean; au nord, la rue Soufflot; à l'occident, la maison Gagneur, et au midi la maison de la dame veuve Girard.

Cette maison a été estimée, par M. Falconnet, architecte à Lyon, dans son rapport qui a été commencé le vingt-quatre décembre mil huit cent trente-cinq et clos le vingt-un mai suivant, à la somme de cent trente-six mille francs ci 156,000 f.

DEUXIÈME LOT.

Ce lot a pour objet une belle propriété située en la commune d'Albigny, canton de Neuville-sur-Saône, arrondissement de Lyon.

Elle consiste : 1° En beaux bâtiments bourgeois, chapelle, bâtiments pour les cultivateurs et d'exploitation, cours et aisances et d'un tènement de fonds, clos de murs, à la suite des bâtiments composés de jardins, terrasse, salle et allées d'ombrage, prés, vergers, petite vigne et autres fonds en terre divisés en diverses cultures; dans ledit clos sont deux pièces d'eau.

Ce premier article, qui a une contenance d'environ 6 hectares 53 ares 50 centiares, a été estimé, dans le rapport, à la somme de quarante-sept mille francs, ci 47,000 f.

2° En riviages ou pâtures à l'orient du chemin de contre-lage, devant le clos sus-désigné, lequel riviage ou pâture longe un petit bras de la Saône qui est entre ce riviage et les lles Condamine, de la contenance d'environ 60 ares;

Il a été estimé par M. Falconnet, expert, dans son rapport, à la somme de deux mille deux cent quatre-vingts francs, ci 2,280

3° En une petite partie d'île, située au midi des lles Condamine et les joignant, de la contenance d'environ 1 are 50 centiares, estimée dans le rapport d'expert à quarante-six francs, ci 46

4° En des broussailles sises au territoire du Bel-Air, de la contenance de 3 ares 70 centiares, estimées, dans ledit rapport d'expert, à la somme de cent onze francs, ci 111

5° En une terre appelée Laguelle et Bailly, de la contenance de 82 ares 20 centiares, estimée, à la forme dudit rapport, à la somme de quatre mille quatre cent trente-huit francs, ci 4,438

6° En une autre terre de la contenance de 92 ares 40 centiares; elle a été estimée, suivant le rapport d'expert, à quatre mille neuf cent nonante francs, ci 4,990

7° En une autre terre, de la contenance d'environ 55 ares 70 centiares, estimée, par ledit rapport, à la somme de deux mille sept cent quatre-vingt-cinq francs, ci 2,785

8° En une vigne, dont une portion en terre, située au territoire des Traverses, de la contenance d'environ 1 hectare 34 ares, estimée, à la forme dudit rapport, à la somme de six mille trente francs, ci 6,050

9° En une broussaille, sise au territoire des Traverses, de la contenance d'environ 7 ares 20 centiares, estimée par ledit rapport à la somme de deux cent seize francs, ci 216

10° En un bois-taillis, essence chêne au moins la majeure partie, situé au territoire de Balaye, et une petite terre, jadis en vigne, contiguë audit bois, le tout d'un seul tènement et de la contenance d'environ 52 ares 20 centiares; ces bois et terres ont été estimés, dans le rapport d'expert, à la somme de huit cent cinq francs, ci 805

11° En une vigne, appelée Vigne Blanche, de la contenance d'environ 71 ares 50 centiares, estimée, à la forme dudit rapport, à la somme de trois mille neuf cent vingt-deux francs, ci 3,922

12° En une vigne acquise des mariés Girard, située au territoire de Varrey, de la contenance d'environ 55 ares 55 centiares; elle est desservie, côté orient, par un petit sentier, commun avec plusieurs autres propriétaires, et qui prend son entrée sur le chemin qui conduit aux Traverses; à la forme du rapport, elle a été estimée à la somme de trois mille trois cent trente-trois francs, ci 3,353

13° En une petite terre acquise des mariés Girard, de la contenance d'environ 9 ares 10 centiares, estimée, à la forme dudit rapport, à la somme de cinq cent dix francs, ci 510

Total de l'estimation de la propriété d'Albigny, laquelle forme le second lot des immeubles à vendre, septante-six mille quatre cent soixante-six francs, ci 76,466

Les immeubles, dont la désignation précède, seront vendus en deux lots, sans enchère générale, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, au pardessus, savoir : le premier lot, qui a pour objet la maison située à Lyon, de la somme de cent trente-six mille francs, ci 136,000

Et le second lot, qui comprend la maison de campagne située sur la commune d'Albigny, au pardessus la somme de septante-six mille quatre cent soixante-six francs, ci 76,466

Et en outre, sous les charges, clauses et conditions écrites dans le cahier déposé dans l'étude de M<sup>e</sup> Charvériat, notaire.

Le mardi seize août mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, dans l'étude de M<sup>e</sup> Charvériat, notaire, sise à Lyon, rue Clermont, devant qui la vente desdits immeubles a été renvoyée par l'un des jugemens sus-rapportés, et, par devant ce notaire, il sera procédé à l'adjudication préparatoire desdits immeubles.

Signé Brun, avoué, rue Tramassac, n° 2.

NOTA. Pour de plus amples renseignements, s'adresser, soit à M. Ducreux, rue St-Dominique, n° 15, soit à M<sup>e</sup> Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, soit audit M<sup>e</sup> Brun. (1051)

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE, (DEVANT LE TRIBUNAL CIVIL DE LYON)

D'une Maison, située rue ou montée de la Grande-Côte, saisie au préjudice du sieur Jean Morot.

Suivant procès-verbal de l'huissier Thimonnier neveu, en date du vingt-huit janvier mil huit cent trente-six, visé le lendemain par M. Malmazet, adjoint au maire de la ville de Lyon, et par M. Bonjour, greffier de la justice de paix du quatrième arrondissement de Lyon, auxquels copie entière en a été laissée; enregistré le trente janvier dernier par Guillot, transcrit le même jour au bureau des hypothèques de Lyon, vol. 32, n° 27, et au greffe du tribunal civil de Lyon, le onze février mil huit cent trente-six, vol. 56, n° 7;

A la requête du sieur Jean Boyer, plâtrier, demeurant à Lyon, rue Mercière, n° 27, qui fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M<sup>e</sup> Pierre-Paul Groz, exerçant en cette qualité près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue Bât-d'Argent, n° 16;

Au préjudice du sieur Jean Morot, entrepreneur de bâtiments, demeurant ci-devant à Lyon, rue de la Grande-Côte, actuellement sans domicile ni résidence connus en France; Il a été procédé à la saisie réelle de la maison dont suit la désignation :

DÉSIGNATION DE LA MAISON A VENDRE.

Une maison construite en pierre et chaux, ayant sa toiture en charpente, recouverte de bitume, formant une terrasse; elle est composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages. Sa contenance superficielle est de dix mètres de largeur environ, sur neuf mètres trente centimètres de profondeur.

Elle est située à Lyon, rue ou montée de la Grande-Côte, n° 75, canton du quatrième arrondissement de justice de paix de Lyon, arrondissement de Lyon, département du

Rhône; elle est confinée, au nord, par la rue de la Grande-Côte; au levant, par la maison Jayet; au midi, par une cour commune entre la maison saisie et celle des sieurs Jayet et Marduel; au couchant, par la maison Bouteille. Cette maison est présentement habitée par divers locataires.

La vente de cette maison aura lieu, par-devant le tribunal civil de Lyon, par la voie de l'expropriation forcée, en l'audience des criées, après les enchères et publications légales.

La première publication du cahier des charges, dressé pour arriver à cette vente, a eu lieu en l'audience des criées dudit tribunal, situé à Lyon, place Saint-Jean, le samedi vingt-huit mai mil huit cent trente-six, à midi et heures suivantes.

La deuxième publication a eu lieu le samedi onze juin mil huit cent trente-six, aux mêmes lieu et heure.

La troisième publication a eu lieu le samedi vingt-cinq du même mois de juin, auxdits lieu et heure.

L'adjudication préparatoire a été faite aux mêmes lieu et heure, le samedi seize juillet mil huit cent trente-six, au profit du poursuivant, moyennant la somme de deux mille francs.

L'adjudication définitive aura lieu aux mêmes lieu et heure, le samedi dix-neuf novembre mil huit cent trente-six, au par-dessus du montant de l'adjudication préparatoire.

NOTA. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 16. (1032)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du Sirop de Stechas, dans les maladies de poitrine, telles que phthisies pulmonaires, coqueluches, oppressions, envouements, aphonies de la voix, crachemens de sang, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le disent pensent de tout éloges.

Il réussit également dans les affections nerveuses, les faiblesses d'estomac, la cardialgie. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre. Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix : 4 fr. et 2 fr. Chez Pérenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 25, à Lyon. On fait des envois. (Affranchir.)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

A VENDRE, à 5 p. 0/0 net de son revenu actuel, une jolie propriété rurale avec deux moulins, située à Jallieux, près Bourgoin (Isère), propre à toute sorte d'établissements industriels, par la possession d'un cours d'eau vive intarissable dans la plus grande grande sécheresse; le tout affermé par bail authentique avec garantie pour l'exactitude du paiement du prix de ferme. Cet immeuble, en bon état de réparation, est susceptible d'une amélioration sensible dans les produits, en utilisant le volume d'eau considérable dont le trop plein du canal s'écoule dans deux petits canaux latéraux de dégorgeement, et sert à l'irrigation des prairies de la propriété. S'adresser à M. Henry, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n. 7; et à M. Hector Gayme, notaire à Grenoble, place de Notre-Dame. (981)

ANNONCES DIVERSES

(1009) A VENDRE. — Fonds de cabaret et de menuiserie pour mécaniques, situé rue Madame, n° 12, aux Brotteaux. S'y adresser.

(1029) A VENDRE. — Une Brasserie en pleine activité, bien agencée et bien achalandée, située à Belley (Ain), dans le quartier le plus avantageux. S'adresser à M<sup>e</sup> Sévoz, notaire à Belley, qui donnera toutes facilités pour le paiement. (981)

(1028) A VENDRE. — Un Fonds de Marchand de Cristaux et de Porcelaine, bien achalandé, existant depuis six années, situé dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser à M<sup>e</sup> Henry, notaire, place de la Préfecture, n° 7.

(1006) Les personnes qui désireraient avoir un écrivain pour la tenue des livres, correspondance, etc., peuvent s'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile.

L'établissement spécial pour la négociation des propriétés urbaines et rurales, les cessions d'offices et les placements de capitaux par hypothèque, dirigé par M. Damour, ci-devant rue St-Côme, n° 8, est maintenant rue St-Pierre, n° 4, au 2<sup>e</sup>me. S'y adresser à MM. Damour et Servin aîné, anciens premiers clercs de notaire à Lyon, qui donneront toutes garanties effectives pour les opérations engageant leur responsabilité. (1012)

AVIS.

AUBERT, jardinier, tailleur d'arbres, depuis nombre d'années établi à Lyon, a fait annoncer plusieurs avis sur les journaux pour la destruction des insectes et garantir les maisons des rats fruitiers, punaises, cafards, fourmis, chenilles, arbes, etc. Par son procédé, il réussit à les détruire entièrement. Son domicile est place St-Michel, n° 4, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. (966)

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE

COMPOSÉ.

Soutenu par plus de trente années d'expérience et par une pratique suivie, le docteur SMITH recommande avec la plus grande confiance à toutes les personnes dont le tempérament a été altéré ou susceptible de l'être par l'usage du mercure, de se servir de son Extrait de Salsepareille composé, remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets de ce minéral et en chasser tous les reliquats du corps. Dans toutes les circonstances, depuis la plus légère éruption jusqu'aux ulcères les plus invétérés, l'auteur a réussi toutes les fois qu'il a pu déterminer le malade à une ferme persévérance dans l'usage de son remède pendant un espace de temps proportionné à l'intensité et à la durée du mal. Les personnes qui auraient raison de craindre pour des vices cachés, ou qui auraient une constitution scorbutique plus ou moins prononcée, peuvent en toute confiance avoir recours à cet excellent remède, qui purifie et adoucit le sang, rétablit la santé et donne de la force et de la vivacité à tout le corps.

Se vend par boîtes de 3 f. et de 10 f. Le dépôt est à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux, n° 13. (1027)

(972) Rue de Gadagne, n° 10, on s'occupe de la vente des propriétés en ville et en campagne, placements de capitaux et de rentes viagères. Il y a dans cette maison de bons sujets ayant des talents, qui désirent être employés comme commis de magasin ou de bureaux d'écritures, etc.

(1030) On demande une Personne qui verserait une somme de deux mille francs dans une fabrique, en activité depuis deux ans, pour les engrais animalisés et autres, dont la réussite est sûre et offre un bénéfice réelle de 35 p. 0/0. La personne qui demande cette somme en versera une pareille dans cette fabrique. S'adresser au bureau du journal.

Maladies Secrètes

TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT,

Médecin de la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux de la ville de Paris, professeur de médecine et de botanique, auteur de divers ouvrages de médecine et de la nouvelle classification des maladies secrètes, breveté du gouvernement pour l'invention du VIN DE SALSEPAREILLE et du BOL D'ARMÉNIE purifiés et sucrés; honoré de médailles et récompenses nationales, etc. etc.

A Paris, rue Montorgueil, n. 21.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues à l'aide de ce traitement sur une foule de malades abandonnés comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour.

Ce traitement est peu dispendieux, facile à suivre en secret et sans aucun dérangement. Il consiste dans l'usage des Bols d'Arménie pour les simples écoulements (gonorrhée ou chaudepisse), et dans l'emploi du Vin de Salsepareille pour tous les autres accidents. (Voir l'Instruction du Docteur ALBERT, sur la manière de SE TRAITER SOI-MÊME, qui se délivre gratuitement chez tous les dépositaires.)

Le VIN DE SALSEPAREILLE et les Bols D'ARMÉNIE du docteur ALBERT sont AUTORISÉS par brevets et ordonnances royales rendues les 4<sup>er</sup> novembre 1833 et 3 novembre 1835.

Dépôt à Lyon, chez BORELLY, place de la Préfecture.

AVIS AUX INCURABLES.

Le Docteur ALBERT continue à délivrer GRATUITEMENT le Vin de Salsepareille ou les Bols d'Arménie nécessaires à la guérison radicale de tous les malades réputés incurables, qui lui sont adressés de Paris et des Départemens, avec la recommandation des Médecins d'hôpitaux, des Juries médicaux et des Princes. Par arrêté du 25 février 1835, le Vin de Salsepareille du Docteur ALBERT est exempt de droits. Consultations gratuites par correspondance en français, anglais, espagnol italien, allemand et portugais. (Affranchir.)

TRAITEMENT DÉPURATIF,

Des Maladies secrètes, nouvelles ou anciennes, des Dartres et de toute Acreté ou Vice du Sang par le SIROP CENTRÉ DE SALSEPAREILLE de QUET, approuvé et reconnu supérieur à tous les remèdes annoncés jusqu'à ce jour.

S'adresser à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31, ou dans ses dépôts. (803)

Bourse de Paris du 20 juillet 1836.

Cinq pour cent . . . . .	108 85	108 85	108 75	108 80
— fin courant . . . . .	108 80	108 80	108 75	108 80
Quatre pour cent . . . . .	101 95	90		
Trois pour cent . . . . .	80 40	80 40	80 50	80 55
— fin courant . . . . .	80 45	80 50	80 50	80 45
Rentes de Naples . . . . .	100 40	100 40	100 40	100 40
— fin courant . . . . .	100 55	100 55	100 55	100 55
Actions de la Banque . . . . .	5275	2272	50	
Quatre Canaux . . . . .	1250			
Caisse hypothécaire . . . . .	763	75		
Emprunt d'Haiti . . . . .	590			
Rentes perpétuelles . . . . .	"			
Emprunt Cortés . . . . .	"			



V. PENICAUD, Rédacteur en chef.